



# Appel à manifestation d'intérêt - 2023 au titre de la fiche action 1.1.5 du Programme REUNION FEDER-FSE + 2021-2027

« Excellence de la recherche – Empouvoirement des populations indiaocéaniques »

\*\*\*\*\*

# <u>DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT :</u> 17/10/2023

# <u>DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS</u>: 19/12/2023

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante : <a href="https://aides.regionreunion.com">https://aides.regionreunion.com</a>

# **CONTEXTE**

La S3, dénommée S5, permet de définir une stratégie de développement économique fondée sur la valorisation des singularités régionales et des priorités thématiques claires.

Articulée autour du levier de l'économie de la connaissance, cette ambition a conduit à mobiliser des moyens contribuant à l'expansion du système régional de recherche et d'innovation composé notamment :

- d'un réseau d'infrastructures de rang mondial dans des domaines clés tels que l'observation du changement climatique et les sciences de l'atmosphère, l'agroécologie, les sciences marines, les biotechnologies et la santé ;
- de l'Université et 5 délégations régionales d'organismes nationaux opérant dans une quarantaine de laboratoires dont 9 unités mixtes de recherche ;
- d'un réseau régional de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation dynamique, composé de 13 structures dont 2 centres de ressources technologiques
- de 14 réseaux professionnels.

Pour autant, des freins au développement de la dynamique de l'innovation subsistent sur le territoire tels que :

- un nombre de diplômés du supérieur encore en retrait par rapport à la moyenne nationale
- la difficulté d'atteindre des masses critiques en matière d'effort de recherche au regard notamment d'une fragmentation des thématiques de recherche
- une faible attractivité et ouverture à l'international du système régional de recherche et de l'innovation
- une gouvernance de la S3 peu adaptée à l'économie de la connaissance.

Aussi, afin de renforcer l'internationalisation de la recherche, le plan d'actions S3 dénommé S5 propose d'accroître l'attractivité du territoire pour développer les capacités de recherche et d'innovation, mesurées par le nombre de scientifiques et d'ingénieurs travaillant à La Réunion. Elle propose également d'amplifier les transferts de connaissances, de savoirs, de technologies pour éviter la duplication de l'effort de RDI et accentuer l'impact de ces activités sur le territoire.

# OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

# A/ Objectifs

Le présent AMI, a pour objectif de faire émerger des projets visant à accroître les capacités, l'excellence et la reconnaissance internationale de la recherche publique développée sur le territoire de La Réunion, dans les thématiques prioritaires de la S3 dénommée S5, en :

- Encourageant la coordination de l'effort régional de recherche et la constitution de masses critiques autour d'agendas de recherche partagés et de projets pluridisciplinaires ;
- Favorisant les coopérations internationales autour de projets partenariaux préalables au dépôt de projets Horizon Europe ;
- Facilitant l'accueil de chercheurs reconnus pour renforcer l'inscription de La Réunion dans les réseaux internationaux de recherche ;
- Soutenant le développement de savoir et d'expertises ;
- Augmentant la visibilité et la réputation des productions scientifiques, notamment grâce à des publications majeures.

## B/ Périmètre

Cet AMI vise à accompagner des projets de recherche publique qui contribuent à positionner La Réunion au cœur de la connaissance dans les thématiques prioritaires définies au sein des domaines

d'intérêt majeurs de la S3 dénommée S5 et de la feuille de route en lien avec la santé et les sociétés créoles inclusives.

### C/ Descriptif technique

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de financer des projets de recherche qui devront contribuer aux axes de recherche et d'innovation définis dans la feuille de route de la S3 dénommée S5 correspondante, à savoir :

- Santé durable des populations vulnérables
- Les sociétés créoles inclusives, en contexte multiculturel, insulaire et post-colonial

# Santé durable des populations vulnérables

L'ambition est de poursuivre l'effort de structuration déjà initié afin de pouvoir proposer, à l'échelle internationale, un véritable modèle de santé durable pour les populations vulnérables en milieu insulaire tropical. Cette ambition se décline en trois axes principaux :

- Renforcer l'état sanitaire des populations vulnérables
- Lutter contre l'émergence d'épidémie via une stratégie intégrée « one-health »
- Développer des méthodes et outils de prédictions, diagnostics et thérapies innovantes.

# Au titre de ces trois axes de recherche, différents sujets pourront être soutenus dans le domaine de la santé. A titre illustratif, il peut être cité :

- Développer les recherches épidémiologiques de la mère et de l'enfant,
- Développer les études précliniques et clinique de recherche, notamment en périnatalité,
- Renforcer la structuration de la recherche en santé publique, en immunothérapie et en oncologie,
- Développer des méthodes de modélisation in silico s'appuyant sur des méthodes statistiques, d'apprentissage machine et d'apprentissage profond, et développer les approches les plus récentes en intelligence artificielle et en informatique quantique pour la modélisation de molécules ou de systèmes biologiques,
- Développer des outils pour la collecte et le traitement de données et développer des applications pour la consolidation et le traitement de bases de données chimiques et biologiques : ces approches méthodologiques pouvant trouver des applications dans le champ de la santé et d'une manière plus générale en sciences du vivant.

### Les sociétés créoles inclusives, en contexte multiculturel, insulaire et post-colonial

L'histoire de la Réunion est marquée par la diversité et l'hybridation des influences culturelles, mais s'est également construite sur de multiples hiérarchies de race, de classe, de genre et de culture. De fait La Réunion offre un territoire de recherche et d'innovation dynamique dans ce champ.

Tirant parti de la singularité historique et multiculturelle du territoire, l'ambition est de faire de La Réunion un centre de référence en matière de société(s) inclusive(s), capable de proposer des solutions diversifiées et adaptées aux situations de vulnérabilité et d'exporter ses solutions innovantes vers d'autres territoires rencontrant des défis similaires, et ce, en explorant notamment deux grandes orientations :

1/ Caractériser finement les situations de vulnérabilité multiples et cumulées et analyser les processus historiques, culturels, discursifs, économiques, juridiques et sociaux qui expliquent leur formation et

leurs dynamiques dans l'objectif de contribuer au développement de savoirs aux frontières de la connaissance mondiale, sur les sociétés inclusives mais également sur les sociétés (post)coloniales.

2/ Développer des interventions pensées pour apporter des réponses tangibles et co-construites aux situations d'insécurité et de vulnérabilité rencontrées.

Pour ce faire, le projet pourra s'appuyer essentiellement sur une recherche interventionniste organisée autour de 5 axes majeurs :

- Sociétés insulaires, postcoloniales et multiculturelles
- Education et formation
- Santé et intégrité
- Inégalités socio-économiques
- Cultures et identité.

\_

Au titre de ces axes, différents sujets pourront être soutenus et notamment sur les sujets portant sur l'étude du *lien social*, fabrique du progrès social territorial. A titre illustratif :

- La circulation et le partage des savoirs traditionnels patrimoniaux signifiants (pratique orale/scripturale, formelle/informelle, corporelle/incarnée,);
- La médiation/appropriation de l'altérité des cultures et de leurs variations métissées ;
- L'accompagnement des solidarités inter-générationnelles et inter-culturelles, à la rencontre de risques sociaux par l'éducation capabilisante, en contextes multiculturel, insulaire et post-colonial
- Les représentations et les imaginaires de l'indiaocéanie dans les lettres et les sciences humaines, (écologie, Histoire et mythes ...)

# **MODALITES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

### A/ Types de bénéficiaires

- Établissements publics d'enseignement supérieur
- GIP, GIS
- Organismes de recherche publics
- Associations dont l'objet principal est la production de connaissances

#### B/ Critères d'analyse et de sélection des projets

Les dossiers seront analysés et sélectionnés sur la base des critères de sélection de la Fiche action 1.1.5 « Excellence de la recherche et de l'innovation – Empouvoirement des populations india-océaniques » téléchargeable sur le site <a href="https://regionreunion.com">https://regionreunion.com</a>, et de la grille d'analyse et de notation ci-dessous :

Principes de sélection		Notation	Pièce justificative requise
Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet	Le demandeur a-t-il la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ?	- Bonne : 10 - Moyenne : 5 - Passable : 2	Les délibérations de l'organe délibérant présentant :  1. Le budget de l'année N  2. Le plan de financement de l'opération
	Le demandeur a-t-il dans son effectif les capacités pour développer le	Non : 0* Oui : 5	CV et argumentaire sur les personnels de la structure mobilisée directement sur le projet scientifique

	programme de recherche  Le demandeur a-t-il déjà mené à bien des opérations de la même envergure ?	Non : 0 Oui : 10	Liste des projets qui ont été menés par l'organisme et leurs bilans. Planning prévisionnel et
	Qualité et ambition scientifique	0 à 20	calendrier exécutif.  Rapport expert extérieur
Evaluation scientifique du projet **	Impacts et retombées du projet	0 à 20	Rapport expert extérieur
	Organisation et réalisation du projet	0 à 20	Rapport expert extérieur
Contribution du projet à l'augmentation du nombre de chercheur locaux sur la thématique	Augmentation du nombre de chercheur locaux sur la thématique de plus de 10%	Oui : 5 Non : 0	Formulaire de demande (liste des chercheurs + recrutements prévus)
Excellence de la recherche et transversalité	L'un des laboratoires participant au projet a candidaté sur Horizon Europe au cours des 5 dernières années	Non : 0 Oui : 5	Preuve de dépôt de dossier au titre d'Horizon Europe
	Le projet dispose du « label d'excellence »	Non : 0 Oui : 5	Label
	Programme de recherche transférable et collaboratif dans la perspective d'une économie plus innovante	Non : 0 Oui : 5	Formulaire de demande

<sup>\*</sup> note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.

Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.

#### C/ Modalités techniques et financières

Les opérations cofinancées s'inscrivant dans le cadre de projet de recherche à maîtrise d'ouvrage publique, le taux de subvention maximal FEDER sera de 85 % des dépenses éligibles retenues ; le plan de financement des projets sur le coût total éligible sera le suivant :

Dépenses éligibles	FEDER	CPN (Région)
100 %	85 %	15 %

Le porteur devra s'engager à solliciter exclusivement les moyens financiers figurant dans sa demande.

### Plafond éventuel des subventions publiques :

- Concernant les frais de personnel, les salaires bruts chargés seront plafonnés à 80 000 € par an et par salarié en équivalent temps plein.
- Les coûts d'étude (externalisée) seront plafonnés à 1000€ HT/jour/ personne

<sup>\*\*</sup> si sur l'un des 3 critères note < 5 = éliminatoire

### Dépenses éligibles et inéligibles :

Outre les dépenses retenues et non retenues spécifiquement dans le guide du porteur de projet à la rubrique programme de recherche, des dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

# Dépenses éligibles :

- Les dépenses internes directes : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction (exemples pour les dépenses de personnel : nom, fonction, taux de rémunération, temps passé sur le projet et mode de calcul)
- Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux actions (selon le barème interne de la structure s'il existe), à défaut le barème de la fonction publique
- Prestations externes nécessaires au bon déroulement du projet
- Achat d'équipements au prorata temporis de l'utilisation sur le projet, si durée d'amortissement supérieure à 2 ans
- Frais de communication liés à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion
- Travaux et frais nécessaires à l'installation et à la mise en service d'un équipement nécessaire au programme
- Charges indirectes éligibles au taux forfaitaire de 15% des frais de personnels *directs* éligibles.

#### Dépenses non éligibles :

- TVA
- Amendes, pénalités financières, intérêts moratoires, intérêts débiteurs
- Dépenses liées à l'immobilier (construction, acquisition, extension, réhabilitation des locaux)
- Matériels d'occasion
- Matériels reconditionnés
- Matériels roulants
- Equipements liés au renouvellement de biens amortis
- Frais juridiques liés à des contentieux ou rescrits
- Abonnements/Location (dont espaces stockages numériques, ...)
- Frais de bouche liés à de l'événementiel
- Matériels et équipements de bureau
- Rémunération des personnels fonctionnaires, contractuels non recrutés spécifiquement pour le projet
- Matériel bureautique courant
- Aucune dépense inférieure à un seuil de 500 € ne sera prise en compte, sauf dépenses de rémunération y compris les indemnités de stage.

Par ailleurs, le porteur de projet doit veiller à ne pas présenter des dépenses au réel déjà financées par un OCS.

#### D/ Procédure de sélection

## - Validation des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt

Le montant indicatif de l'AMI est consultable sur le site <a href="https://regionreunion.com">https://regionreunion.com</a>, rubrique « calendrier prévisionnel des Appels à projet et Appels à manifestation d'intérêt FEDER».

Les dossiers déposés seront analysés, comme indiqué au point B, au vu de leur éligibilité et seront sélectionnés sur la base des critères de sélection de la fiche action 1.1.5 et de la grille d'analyse et de notation.

Ils seront instruits, dans la limite des fonds disponibles, par les services de la Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI). Durant cette étape, des compléments techniques et administratifs pourront être demandés aux porteurs pour finaliser l'instruction des dossiers.

Les projets recevant une note supérieure ou égale à 12/20 seront retenus.

Les projets seront ensuite présentés pour validation en Commission Permanente de la Région.

#### - Notification de la décision de l'autorité de gestion

Le porteur de projet sera avisé par écrit de la décision prise par l'autorité de gestion au sujet de sa demande de subvention et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Pour les dossiers retenus, la convention de financement FEDER sera transmise à l'issue de la notification de la décision de l'autorité de gestion-

Aucune modification du projet qui aurait un impact sur les critères de sélection ou de notation n'est autorisée.

# PRESENTATION DES PROPOSITIONS

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention comprendra l'ensemble des pièces et documents énumérés au § « Pièces constitutives du dossier et obligations spécifiques du demandeur » de la FA 1.1.5 « Excellence de la recherche et de l'innovation – Empouvoirement des populations india-océaniques ».

De plus dans le cadre de l'évaluation scientifique des projets il conviendra de transmettre les éléments suivants :

- un tableur comprenant les colonnes suivantes : acronyme du projet / titre du projet / un résumé du projet en français (max 4000 caractères) / résumé du projet en anglais (optionnel max 4000 caractères) / département ANR souhaité¹/ Nom du fichier document scientifique / Nom du fichier annexe CV / RNSR
- un document scientifique décrivant le projet et incluant le détail budgétaire (max 15 pages) en pdf<sup>2</sup>
- les CV des personnes impliquées dans le projet en un seul pdf<sup>3</sup>

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante : <a href="https://aides.regionreunion.com">https://aides.regionreunion.com</a>

Biologie-Santé (BS)

Sciences Physique, Ingénierie, Chimie, Energie (SPICE)

Sciences de l'Homme et Société (SHS)

Numérique-Mathématiques (NuMa)

Environnement-Ecosystèmes-Ressources Biologiques (EERB)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les départements de l'ANR :

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le document scientifique devra être nommé de la manière suivante : acrononyme projet.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le document devra être nommé de la manière suivante : acronyme\_projet-CV.pdf *Appel à Manifestation d'Intérêt 2023* 

Le porteur de projet décrira les moyens administratifs mis en place pour assurer la gestion du projet, ainsi que la nature des charges indirectes nécessaires à sa réalisation en indiquant ses principales composantes financières mobilisées (types de dépenses).

La date limite de réception des propositions liées à cet appel à manifestation d'intérêt a été fixée au : 19/12/2023 23h59 (heure locale).

# **Contacts:**

**Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI)** 

Annexe de l'Hôtel de Région (3ème étage)

**Tél**: 02.62.48.71.46